



**Restauration Scolaire  
Rapport d'activité 2006-2007**

**Compte-rendu de la réunion  
du 27 juin 2008 à 18h00 en l'Hôtel de Ville**

**Participants :**

Membres de la commission :

- Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, Adjointe au Maire, Présidente de la Commission
- M. Didier CHARTIER, Conseiller municipal délégué
- Mme Geneviève ELIE, Conseillère municipale
- M. Christophe LEROY, Conseiller municipal délégué
- Mme Edith CALONNE, Conseillère municipale
- M. Alain ROUZIES, U.F.C. « Que Choisir-Rouen »
- Mme Edith DURAND, Association des Locataires Rouen Habitat
- M. Olivier DEFRETIN, Jeune Chambre Economique de Rouen
- Mme Marie-Thérèse FAURE, Union départementale des Associations familiales

**Autres participants :**

- M. Guillaume GRIMA, Adjoint au Maire, chargé de l'Environnement, de la Voirie et des Espaces Verts
- M. Olivier LEVREY, Directeur Général Adjoint du Département de la Famille et de la Politique de la Ville
- M. Stéphane CASTRALE-BELA, Directeur de la Vie Scolaire
- M. Alain FOLLINOT, Direction de la Vie Scolaire
- Mlle Isabelle LINGLIN, Direction des Affaires Juridiques
- M. Sébastien GRANCHER, Direction des Affaires Juridiques

**Absents / excusés:**

- M. Jean-Michel BEREGOVOY, Adjoint au Maire
- M. Kader CHEKHEMANI, Adjoint au Maire
- Mme Françoise COMBES, Conseillère municipale déléguée
- M. Cyrille MOREAU, Conseiller municipal
- Mme Annie GESLIN, Confédération Syndicale des Familles
- Mme Béatrice BOCHET, Fédération des Conseils de Parents d'Elèves 76
- M. Eric MEYRIEU, Association des Parents d'Elèves et l'Enseignement Public



### Remarques Préliminaires

Il est rappelé que, contrairement aux autres délégations de services publics, celle relative à la restauration scolaire est calquée non sur l'année civile mais sur l'année scolaire.

Concernant la date de présentation de ce rapport d'activité, M. LEVREY indique que cette année, compte tenu des échéances électorales, il est apparu plus opportun que le rapport soit présenté après ces élections et la constitution de la commission. Il est rappelé que cette présentation doit être calée par rapport à une séance de Conseil Municipal et prend en compte un délai d'examen et de traitement du rapport par les services. Les services essaieront toutefois d'organiser la C.C.S.P.L. relative à la restauration scolaire 2007-2008 vers le début du printemps prochain.

S'agissant de l'examen des rapports d'activité du contrat de partenariat et des autres délégations de services publics, la proposition de réunir deux fois la C.C.S.P.L. à la rentrée sera examinée. Les dates des prochaines réunions seront communiquées rapidement à la commission.

#### 1) Présentation du rapport d'activité de la restauration scolaire

M. CASTRALE-BELA présente les grandes lignes du rapport d'activité et commente un certain nombre de points.

- le contrat se termine en théorie le 30 novembre 2009.

- le nombre de repas servis a progressé de 1,43 %, ce qui s'explique à la fois par l'augmentation de la fréquentation et par un nombre plus important de jours de fonctionnement des écoles.

- le prix payé à Avenance par repas est fixé à 5,957 € et deux révisions tarifaires interviennent dans l'année.

S'agissant des tarifs facturés aux usagers, en moyenne ceux-ci ont progressé de moins de 2 % par rapport à l'exercice précédent.

- la disparition du tarif hors abonnement : avant septembre 2006, Avenance encaissait directement les recettes auprès des familles. Depuis la mise en place de la Carte Atout, tous les enfants disposent d'une carte qui leur permet de manger à la cantine sans inscription préalable. C'est désormais la Ville qui perçoit les recettes et les reverse à Avenance. Dans le précédent système, les familles des enfants qui déjeunaient à la cantine épisodiquement se voyaient facturer un tarif hors abonnement.

- à propos de la redevance, il y a eu une inversion dans le rapport de synthèse qui a été soumis aux membres de la commission. La redevance d'occupation du domaine public s'élève pour l'exercice 2006-2007 à 11 465 € tandis que celle liée à la confection des repas destinée à d'autres organismes que les écoles publiques de Rouen se monte à 246 333 €.

- le chiffre d'affaires a progressé de 2,47 % mais pour chaque repas confectionné le délégataire génère une perte de 2 centimes.



## Commission Consultative des Services Publics Locaux

- la formation du personnel concerne notamment le personnel municipal travaillant dans les cantines.

- la concession arrive bientôt à son terme. Les équipements devant être remis en bon état de fonctionnement à la Ville, le délégataire a procédé à un certain nombre de renouvellement des biens se traduisant par un accroissement des amortissements. Par ailleurs, la mise en place des « self des tous petits » et des « self qui font grandir » est ainsi l'occasion d'effectuer des travaux de peinture ou de pose de carrelage. Plusieurs équipements de ce type ont été réalisés sur l'exercice 2006-2007.

- des animations éducatives portant sur l'équilibre alimentaire sont mises en place, notamment au travers des buffets et des selfs mis en place dans les écoles. Une réunion entre la Ville (élus et services), les parents d'élèves et le délégataire intervient en outre tous les deux mois pour réfléchir à la composition des menus. Ceux-ci sont établis notamment avec l'appui d'un médecin et d'une diététicienne d'Avenance.

### 2) Observations des membres de la Commission sur le rapport

M. ROUZIES regrette l'absence de représentants de conseils de quartiers au sein de cette commission.

Interrogés sur la fréquentation des cantines, les services de la Ville précisent que cette fréquentation est en hausse. Plus de 80 % des enfants déjeunent régulièrement dans les cantines scolaires, ce chiffre pouvant atteindre 90 % dans certaines écoles.

M. GRIMA soulève la question des frais de sièges du Groupe Avenance. Il est rappelé que les frais de siège sont des charges communes « facturées » aux différents sites de production. Madame JEANDET-MENGUAL souligne, qu'au vu des clauses contractuelles, la Ville ne peut que prendre acte du montant de ces frais de siège. La Ville se rapprochera cependant du délégataire afin d'obtenir des explications sur le contenu des frais de « maintenance et patrimoine » qui sont intégrés aux frais de siège.

S'agissant de l'évolution du montant des créances douteuses du délégataire, il est précisé que celui-ci n'encaissant plus les tarifs des repas directement auprès des familles, il n'a plus besoin de provisionner des risques de non paiement, cette charge étant transférée à la Ville. Afin d'apprécier réellement cette évolution il conviendrait de faire une présentation comparative sur les 3 derniers exercices.

Monsieur GRIMA s'étonne que la part des dépenses de matières premières dans le montant global des frais de confection d'un repas diminue en 2006-2007 alors que le prix des denrées alimentaires augmente. Il est toutefois observé que la hausse des prix de l'alimentation ne s'est peut-être pas encore fait sentir sur l'exercice scolaire examiné.

Concernant « l'effort social » de la Ville, c'est-à-dire sa contribution à la prise en charge des repas pour certaines familles, il s'élève à 2,6 millions d'euros. Les familles, sauf intervention ponctuelle du CCAS, ne bénéficient jamais de la gratuité.



## Commission Consultative des Services Publics Locaux

S'agissant de l'évolution des prix, il est indiqué que depuis ces trois dernières années, un arrêté ministériel limitait les hausses à environ 2 %. Aujourd'hui ce sont les collectivités locales qui fixent elles-même les révisions tarifaires.

La commission regrette qu'il n'y ait pas de données faisant le lien entre le nombre de repas servis et les différentes tranches tarifaires. Ce type d'informations sera communiqué à l'occasion de la prochaine Commission.

Le représentant de la Jeune Chambre Économique souligne qu'il serait utile de connaître l'évolution des consommations énergétiques (en volume et en valeur) et d'obtenir des précisions sur les économies réalisées suite au renouvellement de matériel (page 60 du rapport).

A propos des formations dispensées, la commission constate, d'une part, que celle-ci s'adresse en priorité aux cadres et que, d'autre part, elle concerne essentiellement l'informatique. La commission regrette le peu d'informations sur les formations suivies par le personnel travaillant en cuisine. Elle relève, page 30 du rapport, *qu'en 2003*, plus de 250 personnes ont pu participer à des dispositifs de formation permettant d'obtenir une qualification professionnelle. La Ville se rapprochera du délégataire pour que l'erreur sur la date soit éclaircie et pour obtenir de plus amples précisions sur les formations suivies.

Concernant la prévention des risques alimentaires, il est indiqué qu'aucun "exercice" de gestion de crise n'a jusqu'alors été simulé. Les services de la Ville vont se rapprocher d'Avenance pour obtenir des précisions sur les processus qui seraient mis en œuvre en cas de crise.

Monsieur GRIMA constate que les produits étiquetés OGM ne sont pas référencés et qu'il faudrait encore améliorer la traçabilité des produits.

### 3) Fin du contrat de la restauration scolaire

Mme JEANDET-MENGUAL précise que la Ville mène actuellement une étude sur le devenir de la restauration scolaire et qu'à ce titre, afin de disposer d'éléments de réflexion, une prolongation de l'actuel contrat est envisageable.

M. FOLLIOT met l'accent sur les difficultés liées à la date de fin de contrat (30 novembre) en cas de changement de délégataire.

M. GRIMA est alors invité par Madame JEANDET-MENGUAL à prendre la parole pour exposer les projets de l'équipe municipale relatifs à la restauration scolaire.

Il indique qu'un groupe projet réunissant différents adjoints et services a été mis place. Ce groupe associe des associations et les conseils de quartiers.

Les différents scénarii (régie, délégation de service public...) seront analysés à la fois au regard des objectifs de qualité des repas et du contexte économique et financier dans lequel se trouve la Ville.

La Commission sera informée du projet qui sera mis en place.